

Terre-Neuve. Le facteur du coût du transport et la capacité d'alimentation créent ces débouchés.

Dans le marché que je représente à titre de député, une grave injustice est commise envers l'industrie sidérurgique et les métallurgistes de cette province. Le marché pour lequel ils ont travaillé a été détruit et livré à l'industrie sidérurgique et aux métallurgistes de l'Ontario.

Peut-être que dans l'esprit du premier ministre, cet exemple de sa société juste présente-t-il un avantage économique évident pour cette région du Canada qui pèse d'un poids politique très considérable, et pour le Parti libéral du Canada, mais je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que ce nationalisme de mauvais aloi porte un dur coup à la bonne volonté régionale qui est si rare au Canada à l'heure actuelle. Je n'en ai pas contre les garanties antidumping, car elles font partie des réalités de la vie industrielle. Je répète que dans l'esprit du GATT et d'après le précédent du tribunal antidumping, l'idée que je propose est sensée et équitable pour un pays comme le Canada, dont le territoire d'un peu moins de 10 millions de kilomètres carrés s'étend de l'Atlantique au Pacifique et qu'une frontière de 4,000 milles de longueur sépare des États-Unis.

Je demande encore une fois que le gouvernement réduise les inégalités régionales en acceptant le principe selon lequel des garanties devraient s'appliquer aux régions et aux marchés qui risquent de souffrir du dumping, et non aux régions et aux marchés qui ne risquent pas d'en souffrir.

La situation des poutres en acier à larges ailes est fort instable et a changé diamétralement depuis six mois. La décision que le gouvernement a prise le 13 juin et qu'il a annoncée le 14 risque de créer le chaos dans l'industrie en Colombie-Britannique, car le gouvernement n'a pas annoncé la marge de dumping. Avec ce genre de confrontation, le premier ministre et le ministre des Finances œuvrent contre une saine fédération canadienne. Une fois encore je les exhorte à reconsidérer la chose et à trancher en faveur de l'équité régionale.

Dans l'Ouest, la société Algoma Steel joue un très joli petit jeu. Si elle n'accepte pas les commandes de l'Alberta, elle accepte par contre toutes celles de la Colombie-Britannique—elle ne les refuse pas, se contentant de dire que pour le moment elle n'est pas en mesure de les remplir. En raison de ce petit jeu, le gouvernement de la Colombie-Britannique se voit contraint de rouvrir les audiences du tribunal, du fait qu'Algoma n'est pas en mesure de remplir les commandes. C'est du gaspillage, puisque ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce sont des emplois et du travail productif. Cette politique du gouvernement et son inébranlable rigidité en ce sens font perdre des emplois à l'Ouest du Canada. Impossible de songer à faire l'unité d'un pays avec une politique centralisée comme celle-là.

● (2217)

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les propos du député de Capilano (M. Huntington) portent sur l'imposition de droits antidumping sur les poutres d'acier à larges ailes importées en

L'ajournement

Colombie-Britannique. Il propose que l'ordonnance de rémission présentement en vigueur soit prolongée après la date d'expiration prévue, soit le 29 juin. Comme les députés le savent, l'ordonnance de rémission a été délivrée par le gouvernement afin de donner le temps aux manufacturiers de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à ceux de l'Alberta, de Terre-Neuve et du Yukon, de s'adapter à la nouvelle situation créée par la décision du tribunal antidumping, selon laquelle les importations d'acier vendu à perte faisaient du tort aux producteurs canadiens.

Le député semble croire qu'il existe un marché régional en Colombie-Britannique pour ces produits. Cette opinion n'a évidemment pas été partagée par le tribunal antidumping qui a étudié la question aux termes des dispositions de la loi antidumping. Les députés savent sans doute que le paragraphe 16(4) de cette loi exige du tribunal qu'il tienne compte dans son évaluation du tort causé de la définition d'industrie nationale dans le Code antidumping du GATT. Cette définition établit les circonstances dans lesquelles un pays peut être divisé en deux marchés compétitifs ou davantage afin d'évaluer le tort causé à la production intérieure.

On nous a annoncé que l'Algoma Steel Corporation tâche par tous les moyens de s'assurer que les consommateurs de l'Ouest soient approvisionnés en poutres d'acier à larges ailes. A ce propos, on ne doit pas oublier que l'imposition de droits antidumping n'empêche pas les importations, et même si les importations de poutres d'acier à larges ailes ont diminué dans l'Ouest cette année, on me dit qu'on n'en manque pas plus que l'an dernier.

Pour ce qui est de la demande relative à la rémission des droits antidumping, le gouvernement a étudié la question et il paraît que l'on a répondu aujourd'hui aux premiers ministres concernés. Le gouvernement a décidé de ne pas prolonger la rémission, car les prix de vente internationaux de l'acier ont augmenté considérablement au cours des quelques derniers mois par rapport au niveau antérieur peu rentable.

Quoi qu'il en soit, il y a un peu partout dans le monde un grand nombre d'aciéries qui sont loin d'être exploitées à pleine capacité et on risque encore que de grandes quantités d'acier à des prix très faibles arrivent sur le marché canadien. Dans ce contexte, et vu que le programme de rémission des importations de poutres d'acier à larges ailes devant être utilisées en Colombie-Britannique, en Alberta, à Terre-Neuve était prévu comme une mesure temporaire et transitoire, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas réviser l'ordonnance de rémission pour la prolonger après la date où elle doit prendre fin, soit le 29 juin 1978.

Je puis vous assurer, cependant, qu'on procédera sous peu à l'établissement définitif de valeurs normales des poutres d'acier à larges ailes aux termes des dispositions de la loi antidumping, de sorte qu'en interdisant le dumping de ces produits préjudiciables au Canada, ils entreront par les ports de la Colombie-Britannique comme ailleurs au Canada à des prix concurrentiels. Je crois que cela servira les intérêts bien compris de tous les intéressés.